

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/IND/11
24 juillet 2008

(08-3586)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DE L'INDE

Questions des ÉTATS-UNIS à l'INDE

La communication ci-après, datée du 21 juillet 2008, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Les États-Unis remercient l'Inde pour ses réponses au questionnaire sur les licences d'importation (article 7:3) datées du 3 septembre 2007 et distribuées sous la cote G/LIC/N/3/IND/9. Nous continuons d'examiner les réponses et avons des questions complémentaires.

Questions à l'Inde concernant le questionnaire sur les licences d'importation

1. Nous remercions l'Inde d'avoir inclus une liste indicative des produits soumis au régime de licences d'importation au paragraphe 2 de ses réponses au questionnaire; néanmoins, nous notons que la liste complète des produits pour lesquels il faut obtenir une licence d'importation figure dans le livre intitulé "Classification tarifaire indienne (SH) des produits d'exportation et d'importation, 2004-2009", dont une version 2006 a été transmise au Secrétariat par le gouvernement de l'Inde.
2. La version 2006 fournie au Secrétariat est-elle toujours d'actualité? Si tel n'était pas le cas, nous serions très reconnaissants à l'Inde de communiquer une copie de la version actuelle au Secrétariat.
3. Nous notons également que lors de la réunion du Comité des licences d'importation qui s'est tenue en avril 2008, l'Inde a indiqué que la Classification tarifaire indienne (SH) des produits d'exportation et d'importation était désormais disponible sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur. Cependant, bien qu'il soit indiqué sur la page d'accueil (<http://dgft.delhi.nic.in/>) que cette classification est disponible sur le lien "Downloads", nous ne parvenons toujours pas à accéder à la liste. Le lien spécifique qui mène à la Classification tarifaire indienne (SH) complète sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur ne fonctionne pas depuis plus d'un an. Quand pensez-vous que le document afférent à cette classification, dans la partie du site Web de la Direction générale du commerce extérieur consacrée aux téléchargements, sera de nouveau accessible? Ou bien, si la Classification tarifaire indienne (SH) complète se trouve à un autre endroit sur le site Web de la Direction générale du commerce extérieur, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer l'emplacement exact du document.
4. Nous demandons de nouveau à l'Inde d'actualiser ses réponses au questionnaire afin de fournir des réponses par produit. Cela nous permettrait de clarifier un grand nombre de questions existantes.

5. Nous apprécierions en particulier que l'Inde précise si les licences d'importation sont automatiques ou non automatiques. Dans la section 6.VIII du document G/LIC/N/3/IND/9, il est seulement indiqué que "les demandes sont examinées dès leur réception".

6. Par exemple, dans le cas des licences non automatiques, l'Inde pourrait-elle donner une idée du délai nécessaire pour obtenir une licence d'importation pour chaque produit? Si ce délai ne peut pas être évalué, l'Inde saurait-elle expliquer pourquoi cette information ne peut pas être communiquée?

7. En outre, nous aimerions avoir des précisions sur la manière dont les droits sont perçus sur les licences d'importation. Selon la réponse à la question n° 12 dans le document G/LIC/N/3/IND/9, "un droit qui est fonction de la valeur des importations à effectuer est perçu sur les demandes de licences". Comment la détermination du montant de ce droit cadre-t-elle avec l'article VIII du GATT, qui exige que ces redevances soient limitées au "coût approximatif des services rendus"?

Prescriptions concernant l'importation d'acide borique

8. Les États-Unis notent que l'Inde maintient des prescriptions en matière de licences d'importation pour l'acide borique. Cependant, dans le document G/LIC/N/3/IND/9, il n'est pas indiqué que l'acide borique, ni d'ailleurs les produits chimiques ou pesticides, sont soumis à des formalités de licence. De plus, à la connaissance des États-Unis, cette prescription n'a jamais été notifiée au Comité des licences d'importation. L'Inde entend-elle présenter une notification au Comité concernant les prescriptions relatives à l'importation d'acide borique?

Acide borique non insecticide

9. Les États-Unis aimeraient également avoir des précisions concernant l'obligation d'obtenir un permis pour importer de l'acide borique non insecticide en Inde. Veuillez expliquer la procédure permettant d'obtenir les permis ou licences d'importation requis pour l'acide borique non insecticide, ainsi que tous les certificats de non-opposition nécessaires.

10. Des certificats d'utilisation finale ou des permis d'importation sont-ils requis pour importer des produits chimiques (autres que l'acide borique) susceptibles d'être visés par la Loi sur les insecticides et pour lesquels il n'existe aucune utilisation non insecticide?

11. Faut-il obtenir un permis pour fabriquer de l'acide borique non insecticide localement?

12. Nous souhaiterions aussi savoir qui est chargé de soumettre la demande de permis d'importation. Le régime de permis s'applique-t-il aux négociants, aux utilisateurs finals ou aux deux? Plus particulièrement, quelle procédure les négociants (qui ne sont pas forcément les utilisateurs finals) doivent-ils suivre pour demander un permis d'importation pour l'acide borique non insecticide?

13. Nous comprenons que l'Administration des douanes indienne a reclassé l'acide borique non insecticide au chapitre 28, avec d'autres produits chimiques inorganiques. Cela signifie qu'il n'est plus classé avec les insecticides. Nous sommes heureux de constater que l'Inde commence à reconnaître que l'acide borique non insecticide ne devrait pas être traité de la même manière que l'acide borique utilisé comme insecticide.

14. Cependant, nous croyons comprendre que le Ministère de l'agriculture exige encore des permis d'importation et des certificats de non-opposition pour l'acide borique non insecticide. Veuillez confirmer cette information si elle est exacte.

Pour le moment, les États-Unis demandent que les renseignements ci-dessus lui soient fournis et attendent avec intérêt les réponses de l'Inde.
